



Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 11 avril 2024 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_042
Autorisations de programme (AP) - Crédits de paiement (CP) - Ouverture
d'une nouvelle autorisation de programme et adaptation des AP/CP en
cours

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry LERMET

Étaient présents :

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Chrystelle ETIENNE, Jérémie FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Catherine MOINE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Laurence DUMAS, Christian MASSOLA donne pouvoir à Thierry LERMET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Christian ARCHIER donne pouvoir à René SABATIER, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON, Assia BAIBEN-MEZGUELID donne pouvoir à Catherine MOINE, Clément CHAPEL donne pouvoir à François CHAUVIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Jérémie FRAYSSE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Edith MANTELIN donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Marc-Antoine QUENETTE donne pouvoir à Virginie BONNET-FERRAND

Absents ou excusés :

Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Michel SEVENIER

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, plusieurs opérations sont suivies dans le cadre juridique et comptable des autorisations de programme (articles L2313-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales).

A l'occasion de l'adoption du budget primitif 2024, il convient d'examiner ces autorisations de programme : soit pour les clore, soit pour réviser l'enveloppe qui leur est affectée, soit pour réviser la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

Par ailleurs, il est envisagé l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme dédiée à la mise en œuvre d'un programme d'investissement sur les gymnases de l'agglomération.

Il est ainsi proposé :

Pour les autorisations de programme en cours :

1. AP n°2023/01 « Conservatoire à rayonnement intercommunal »

- ◆ Inscription des CP 2024 : 2 800 000,00 €
- ◆ Révision sur les exercices 2024 et suivants de la programmation pluriannuelle des crédits de paiement.

Pour les autorisations de programme nouvellement ouvertes :

2. AP n°2024/01 « Programme de rénovation des gymnases intercommunaux »

- ◆ Enveloppe financière affectée à l'autorisation de programme : 4 000 000,00€ TTC
- ◆ Périmètre de l'opération : dépenses d'investissement nécessaires aux travaux sur les gymnases intercommunaux désignés ci-après :
 - Reconstruction du complexe sportif Régis Roche comprenant un complexe de gymnastique spécialisé et deux salles sportives, permettant d'accueillir des publics scolaires et associatifs, dans un bâtiment répondant aux exigences liées à la transition écologique.
 - Rénovation de la Halle Guy Lachaud avec une mise aux normes d'accessibilité pour accueillir du public PMR, une rénovation énergétique et des réaménagements d'espace.
- ◆ Crédits de paiement ouverts au budget primitif 2024 : 300 000,00€ TTC

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À la majorité, comme ci-après :

Par 53 voix votant pour

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Brigitte BOURRET, Christian ARCHIER, Laurence

DUMAS, Yves RULLIERE, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Clément CHAPEL, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Chrystelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémie FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Par 0 voix votant contre

Par 1 voix s'abstenant

Mohamed GUENNIF

DÉCIDE d'ouvrir une autorisation de programme libellée « **AP n°2024/01 « Programme de rénovation des gymnases intercommunaux »** », dotée d'une enveloppe financière de 4 000 000,00€ TTC, avec 300 000,00€ TTC de crédits de paiement prévus au BP2024, dont le périmètre est précisé dans l'exposé des motifs de la présente délibération.

MODIFIE, pour les exercices 2024 et suivants, la répartition pluriannuelle des crédits de paiement des autorisations de programme en cours, selon le tableau ci-après (« situation modifiée »).

DÉFINIT, pour les exercices 2024 et suivants, la répartition pluriannuelle prévisionnelle des crédits de paiement pour l'**AP n°2024/01 « Programme de rénovation des gymnases intercommunaux »** créée par la présente délibération.

ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2024 - OPERATIONS SUIVIES EN AP/CP

Code	Libellé	Situation	Enveloppe AP (TTC)	Utilisation des crédits de paiement (CP)					
				Cumul CA2022 (1)	CP2023 (2)	CP2024 (3)	CP2025 (3)	CP2026 (3)	TOTAL
AP 2023/01	Conservatoire à Rayonnement Intercommunal	Situation actuelle (4)	8 160 000,00 €	0,00 €	340 000,00 €	2 700 000,00 €	3 710 000,00 €	1 410 000,00 €	8 160 000,00 €
		Situation modifiée (5)	8 160 000,00 €	0,00 €	332 976,29 €	2 800 000,00 €	4 475 000,00 €	552 023,71 €	8 160 000,00 €
AP 2024/01	Rénovation des gymnases intercommunaux	Situation actuelle (4)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Situation modifiée (5)	4 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	2 100 000,00 €	1 600 000,00 €	4 000 000,00 €

(1) selon CFU2022 - annexe IV - C2.1 - montant cumulé des crédits de paiement mandatés au 31/12/2022

(2) Montant des crédits de paiement inscrits au budget 2023

(3) selon projection répartition pluriannuelle des crédits de paiement exercices 2024 et suivants

(4) situation actuelle = délibération CC-2023-102 du 6 avril 2023 et délibération CC-2023-286 du 28 septembre 2023

(5) situation modifiée par la présente délibération

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 15 avril 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.